



**ACCIDENT NON CORPOREL** (ne touchant que du matériel ou produit)

**SAISIE DE LA FICHE**

Date de saisie de la fiche incident

Rédacteur : Prénom NOM

Le cas échéant, date de la mise à jour <sup>(3)</sup>

Fonction

**SITE / DIRECTION REGIONALE**

Site

ou Direction Régionale

**DATE - LIEU**

Date de l'incident  Jour  Heure

Lieu

Détails du lieu

**CIRCONSTANCES**

Type d'incident

et   
 et   
 et

détails   
 détails   
 détails   
 détails

Etat d'activité au moment de l'incident  
*autre (à préciser)*

Description précise des faits <sup>(9)</sup>

Déroulé chronologique de l'incident et des actions correctives mises en œuvre :

**23/08/2023**

- **23h50** : Le déchargement de MHS débute via le quai de déchargement par bateau.

**24/08/2023**

- **03h20** : Le déchargement est interrompu suite à la rupture d'un des trois tuyaux souples de connexion entre le bateau et la conduite fixe.

- **04h15** : Le responsable de production arrive sur le site.

- **04h30** : Les pompiers, la gendarmerie et la cellule chimique sont dépêchés sur place.

- **05h00** : Autorisation d'intervention sur la zone pour une action corrective immédiate de sécurisation :

- Épandage de phosphate pour absorber l'acide.
- Vidange des rétentions.

- **06h30** : Réalisation d'un test pH pour valider l'absence de pollution environnementale (Adour) :

- Les résultats des tests sont conformes.
- L'absence de pollution est validée par les autorités compétentes.

- **07h30** : Départ des autorités et fin de l'intervention interne de sécurisation.

- **08h00** : Intervention mécanique pour remplacer le tuyau sectionné et ajout d'un quatrième flexible pour réduire les contraintes mécaniques sur la tuyauterie.

- **09h00** : Analyse des causes de l'incident et communication auprès des différentes parties prenantes. A noter que :

- Les flexibles étaient conformes et certifiés valides par le Bureau Veritas jusqu'en 2027.
- L'épreuve hydraulique avait été réalisée et certifiée conforme par Metal64 cette semaine.

- **10h00 - 18h00** : Mise en œuvre des actions correctives pour garantir une utilisation optimale de l'installation en toute sécurité :

- Réunion avec les différentes parties prenantes (Sotramab/CCI/Dockers/DREAL) pour valider les actions nécessaires à la reprise du déchargement.
- Mise en place de phosphate sous les flexibles afin de les rehausser et réduire leur rayon de courbure.
- Mise en place de phosphate autour de la zone pour prévenir tout risque de pollution de l'Adour en cas d'incident.
- Installation de blocs de béton aux bords des quais pour éviter toute éventuelle pollution de l'Adour par le phosphate.
- Réparation de la douche qui a été endommagée par l'acide (remplacement des tuyaux et raccords pompier).

- **22h00** : Reprise du déchargement. Une personne de l'entreprise reste en permanence sur les quais pour garantir une réactivité optimale.

**25/08/2023**

- **12h00** : Fin du déchargement

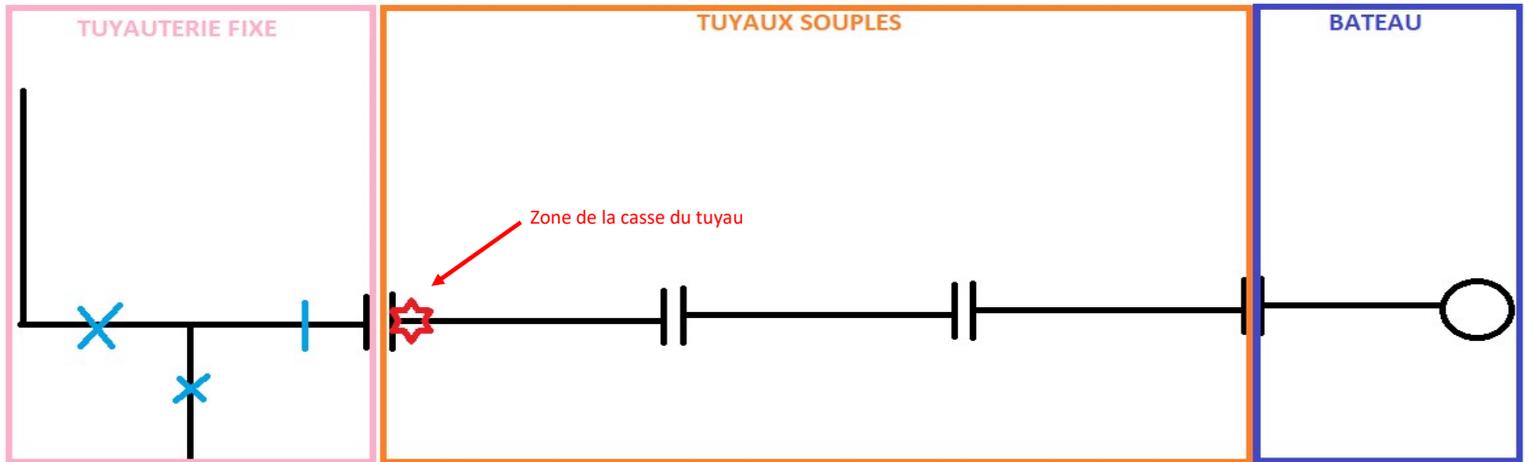
- **13h00** : Purge et débranchement de la tuyauterie.

Fin des opérations.

Oui



Photographies **obligatoires**



Mesures prises pour éviter un autre incident <sup>(10)</sup>

Intégration au plan d'actions (O/N) ? Réf. du plan d'actions

Une modification définitive de l'installation sera réalisée par l'un de nos sous-traitant dans les semaines à venir afin d'éviter toute récurrence du problème et avant toute nouvelle livraison d'acide.

O	LUP
---	-----

Les situations identiques sur l'ensemble du site ont bien été recherchées <sup>(11)</sup>

Oui

L'évaluation des risques a-t-elle été mise à jour ? <sup>(12)</sup>

non